

Conditions générales de vente

Flash Me Up

Dernière mise à jour : 31/08/2026

Location de photobooths et prestations événementielles — www.flashmeup.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent la location de bornes photo (« photobooths »), de livres d'or audio et les prestations associées proposées par FLASHMEUP (« le Prestataire ») à ses clients (« le Client ») dans le cadre d'événements ponctuels (mariages, anniversaires, soirées privées ou d'entreprise). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

2. Définitions

- **Prestation** : mise à disposition de matériel et/ou services décrits au devis.
- **Matériel** : borne photo, livre d'or audio, accessoires et consommables fournis.
- **Événement** : la manifestation, à la date et au lieu convenus, pour laquelle la Prestation est commandée.

3. Devis et commande

1. Chaque Prestation fait l'objet d'un devis gratuit et personnalisé, valable **trente (30) jours** sauf mention contraire.
2. La commande est ferme à réception du devis daté, signé et accompagné de la mention « bon pour accord », et du versement de l'acompte prévu à l'article 5.
3. Le Prestataire se réserve le droit de refuser une commande pour motif légitime (indisponibilité, demande contraire à l'ordre public, défaut de paiement antérieur).

4. Prix

Les prix sont indiqués en euros et s'entendent pour la Prestation décrite au devis. **Sauf mention contraire, les prix sont exprimés toutes taxes comprises (TTC). [à compléter : régime de TVA — confirmer « TTC, TVA au taux en vigueur » ou « TVA non applicable, art. 293 B du CGI »].** Toute prestation supplémentaire non prévue au devis fera l'objet d'un complément de prix accepté par le Client.

5. Modalités de paiement

1. **Acompte** : un acompte de **30 %** du montant total est exigible à la commande pour réserver la date.
2. **Solde** : le solde est exigible au plus tard **le jour de l'événement, avant le début de la Prestation.**
3. **Moyens de paiement** : **virement bancaire ou espèces.**
4. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront applicables, sans qu'un rappel soit nécessaire.

6. Livraison, installation et reprise

1. Le Prestataire assure la livraison, l'installation, le réglage et la reprise du Matériel sur le lieu de l'événement, aux horaires convenus.
2. Le Client garantit un accès praticable au lieu, une surface plane et abritée d'environ **2 m²**, ainsi qu'une alimentation électrique 230 V conforme et disponible à proximité.
3. Le Matériel est destiné à un usage en intérieur, sauf accord écrit préalable et conditions météorologiques adaptées.
4. Tout retard ou empêchement imputable au Client (accès, électricité, créneau) ne saurait engager la responsabilité du Prestataire ni ouvrir droit à remboursement.

7. Utilisation du Matériel et obligations du Client

1. Le Client utilise le Matériel en bon père de famille et veille à son usage conforme pendant toute la durée de la Prestation.
2. Le Matériel demeure la propriété du Prestataire ; le Client ne peut ni le déplacer hors du lieu convenu, ni le prêter, ni intervenir sur ses composants.
3. Le Client informe ses invités des conditions d'utilisation de la borne (article 10) et veille au respect du Matériel.

8. Dépôt de garantie et dégradations

Un dépôt de garantie de **[à compléter : montant, ex. 500 €]** pourra être demandé avant l'événement et restitué après reprise du Matériel en bon état. En cas de perte, vol ou détérioration du Matériel pendant la période de mise à disposition, le Client en supporte le coût de réparation ou de remplacement à la valeur de remplacement à neuf.

9. Annulation, report et droit de rétractation

9.1 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze (14) jours **ne s'applique pas** aux prestations de services de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. La réservation d'un événement à date fixée est donc ferme dès la commande.

9.2 Annulation par le Client

En cas d'annulation par le Client :

- plus de **30 jours** avant l'événement : l'acompte reste acquis au Prestataire ;
- entre **30 et 7 jours** : **50 %** du montant total est dû ;
- moins de **7 jours** : la totalité du montant est due.

Un report de date peut être accordé, sous réserve de disponibilité, sans garantie.

9.3 Annulation par le Prestataire — force majeure

En cas de force majeure ou d'impossibilité technique empêchant l'exécution, le Prestataire en informe le Client dans les meilleurs délais et lui propose un report ou le remboursement des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

10. Données personnelles et droit à l'image

Les photographies prises via la borne sont réalisées à l'initiative des invités, qui acceptent d'être pris en photo lors de l'utilisation. Les données (courriel, photo) sont traitées conformément au RGPD et aux *mentions légales* pour le seul envoi des photos. FLASHMEUP n'utilise les images à des fins de communication qu'avec l'accord exprès des personnes concernées. Le Client fait son affaire de l'information de ses invités et du recueil des autorisations nécessaires lorsqu'il récupère ou diffuse lui-même les clichés.

11. Responsabilité et assurance

1. Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement temporaire, d'interruption du service ou de retard imputables à un tiers, au Client ou à un cas de force majeure.
2. La responsabilité du Prestataire, si elle était retenue, est limitée au montant de la Prestation facturée.
3. Le Client déclare être couvert par une assurance responsabilité civile pour l'événement et le lieu concernés.

12. Propriété intellectuelle

La marque Flash Me Up, les visuels, logiciels et éléments de la borne demeurent la propriété exclusive du Prestataire. Le Client conserve l'ensemble des droits sur sa propre image.

13. Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation peut être adressée à contact@flashmeup.fr. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige : **[à compléter : nom et coordonnées du médiateur de la consommation auquel FLASHMEUP adhère]**. Le Client peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr.

14. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relève des juridictions compétentes dans les conditions du droit commun.

Note interne (à retirer avant publication) : les valeurs surlignées et les champs « à compléter » (régime de TVA, acompte, barème d'annulation, dépôt de garantie, médiateur) sont des propositions par défaut à valider. L'adhésion à un médiateur de la consommation est obligatoire pour la vente aux particuliers. Document non constitutif d'un conseil juridique ; relecture professionnelle recommandée.